

« Régulation du capitalisme et soutenabilités »

Note de cadrage du groupe de travail pour le bureau exécutif du 4 mai 2020

L'entreprise ne nous fournit pas seulement des services ou des biens, comme consommateurs. Que l'on soit entrepreneur ou salarié, elle est au cœur de la définition de nos existences, comme travailleurs. Elle ne peut pas être simplement un instrument efficace de production : elle doit être un vecteur de sociabilité et de reconnaissance pour les individus qui la font vivre, et concourir à notre vie collective. **Depuis le début du quinquennat, la majorité présidentielle a pris en compte cette mutation du rôle des entreprises**, en particulier avec la loi PACTE qui leur donne différents outils pour affirmer leur démarche sociale et environnementale. Les entreprises peuvent désormais se doter d'une « raison d'être », devenir des « sociétés à mission » dont l'atteinte des objectifs est contrôlée par un organisme tiers ou encore confier irrévocablement tout ou partie de leur capital à des fondations d'actionnaires.

La crise actuelle est venue démontrer la pertinence autant que l'urgence de cette évolution du modèle de l'entreprise, dont la soutenabilité des activités vis-à-vis de son environnement et de ses parties prenantes s'est avérée une dimension essentielle de la profitabilité :

- D'un côté, de nombreux acteurs ont spontanément contribué à la lutte contre la crise en réorientant leur production vers des biens de première nécessité ou en s'assurant que tous leurs salariés ou leurs fournisseurs voient leurs rémunérations intégralement maintenues ;
- D'un autre côté, l'intention émise par certaines grandes entreprises de poursuivre le versement de dividendes ou le rachat d'actions alors qu'elles ont massivement recours aux aides d'État montre que certains comportements doivent changer.

Après avoir créé les outils pour avancer vers un capitalisme plus inclusif et plus durable, il convient de réfléchir aux moyens d'accélérer leur adoption. Alors que la crise économique risque d'augmenter la tentation de certaines entreprises à adopter des approches court-termistes, **le « monde d'après » exige une entreprise rentable autant que soutenable**, les deux étant intimement liés à long terme. A côté d'une rentabilité financière bien connue, il faut décliner cette soutenabilité à l'ensemble des activités de l'entreprise : sa production bien sûr et avec elle la valeur qu'elle crée, mais aussi sa manière de distribuer et redistribuer cette valeur auprès de ceux qui participent à la créer (ses investisseurs, ses salariés, ses fournisseurs, l'État et les collectivités...). Pour ce faire, l'entreprise doit être accompagnée, en associant mieux l'ensemble des parties prenantes. **L'entrepreneur comme l'investisseur sont le vecteur indispensable de la transformation du monde**. Mais l'enjeu est que cela demeure un risque pour lui et non un risque pour les autres.

L'accélération vers un modèle plus inclusif et soutenable devra se faire avec nos partenaires européens. A cet égard, nous pensons même que la crise que nous traversons représente une occasion de renforcer le projet européen et de nous fédérer autour d'un modèle plus proche de nos valeurs et de nos objectifs partagés. **Elle pose trois questions essentielles, sur les manières de faire, d'avoir et d'être des acteurs économiques**.

1. Le faire : comment changer la manière de produire, en temps de crise comme en temps normal ?

La soutenabilité d'une entreprise c'est d'abord ce qu'elle produit puis comment elle le produit. La crise a rappelé le rôle fondamental de la puissance publique dans le fonctionnement du marché. La conditionnalité des aides permet à l'État, mais avec lui l'ensemble des financiers publics (régions et intercommunalités au premier chef) de discriminer positivement pour aider en priorité les entreprises utiles économiquement, écologiquement et socialement (énergies renouvelables, transports collectifs, rénovation des bâtiments, etc.).

L'Etat et l'Union européenne doivent se servir du plan de relance pour **faire évoluer les activités et les modes de production de nos entreprises**. Avant le déclenchement de la crise, le Gouvernement s'apprêtait d'ailleurs à présenter son Pacte productif destiné à faire de l'industrie française le vecteur du plein emploi et de la transition environnementale de l'économie. Cette ambition est réaffirmée par la crise, qui a exposé les nombreuses faiblesses de notre tissu économique : il est notamment vital pour un pays souverain de parvenir à conserver sur son territoire certaines entreprises stratégiques et outils de production.

- ⇒ Renforcer le Pacte productif par une série de mesures en faveur de la production durable des entreprises (chèque vert pour le remplacement de machines polluantes, réduction d'impôts pour la fabrication de produits éco-conçus...)
- ⇒ Proposer des nationalisations transitoires autorisant la participation partielle et temporaire de l'État au capital d'entreprises engagées dans un changement de modèle vertueux.
- ⇒ Conditionner l'allègement de la fiscalité, en particulier la suppression des impôts de production, à des objectifs contraignants en matière de recyclage et/ou de sobriété carbone ou électrique.
- ⇒ Mettre en place des mécanismes pour protéger la compétitivité des produits vertueux (ex : taxe carbone aux frontières, renforcement/encadrement européen du devoir de vigilance...)

2. L'avoir : comment mieux partager la valeur entre ceux qui participent à la créer, à savoir les salariés, les fournisseurs et les services publics ?

En dépit du rééquilibrage entrepris ces dernières années en faveur des salariés, le partage de la valeur demeure une question centrale pour toute une partie de la population qui se sent exclue de la mondialisation (cf. les "gilets jaunes" ou les "premiers de tranche").

- ⇒ Développer des outils pour limiter les écarts salariaux trop importants.
- ⇒ Accélérer le développement de l'actionnariat salarié
- ⇒ Encourager le développement de l'intéressement et de la participation en abondant les versements (surforfait social)
- ⇒ Conditionner, dans les grandes entreprises, l'accroissement du versement de dividendes (à une augmentation du revenu des salariés ? à l'accroissement de l'actionnariat salarié ?)

Cette répartition de la valeur n'est cependant pas qu'une question de redistribution des bénéfices vers les salariés.

Le problème récurrent des délais de paiement continue de nuire aux plus petites entreprises, malgré les efforts qui ont été également faits. En 2018, près d'une entreprise sur trois supportait des paiements à plus de 60 jours, un déficit de liquidité estimé à 19 milliards d'euros pour les PME. À l'inverse, les grandes entreprises, qui sont plus de la moitié à régler leurs fournisseurs avec retard, bénéficient d'un transfert de trésorerie de 13 milliards d'euros. Or, dès le début de la crise, le médiateur des entreprises a relevé une explosion des plaintes des entreprises pour non-paiement avec l'équivalent d'un mois et demi de saisines en une seule semaine, en particulier sur les délais de paiement. Parce que le crédit interentreprises est un maillon essentiel du financement des entreprises en France et parce que les petites entreprises sont en situation de dépendance économique vis-à-vis de leurs grands clients, il convient désormais d'agir plus fortement.

- ⇒ Renforcer les sanctions contre les entreprises qui ne respectent pas les délais de paiement
- ⇒ Assurer l'exemplarité des entreprises publiques et pouvoirs publics en termes de délais de paiement
- ⇒ Dynamiser l'affacturage inversé à l'échelle européenne
- ⇒ Créer un organisme public qui assure le paiement du crédit auprès des PME et le recouvrement du paiement (éventuellement majoré en cas de retard) auprès des grandes entreprises

La distorsion du partage de la valeur vient également de la présence de multinationales qui ne paient pas ou peu d'impôts en France alors qu'elles tirent profit de notre marché et des infrastructures mises à leur disposition. Avec ou sans solution européenne, il est possible de s'inspirer des travaux d'économistes comme Gabriel Zucman pour rééquilibrer le projet de taxe GAFA en une taxe plus générale sur l'ensemble des entreprises dont les bénéficiaires déclarés sur le territoire sont artificiellement bas. Ce calcul, facilement réalisable pour le dumping fiscal, pourrait être étendu à d'autres formes de dumping (social, environnemental) à condition de savoir les chiffrer. Plus largement, il convient de réguler les pratiques comptables et financières qui nuisent à l'intérêt général.

- ⇒ Élargir la taxe GAFA pour éviter le transfert de bénéfices
- ⇒ Alternativement, imaginer une redevance pour l'accès aux infrastructures numériques françaises

3. L'être : comment reconnaître, calculer et valoriser une performance qui ne peut pas être uniquement financière ?

La « raison d'être » puis la « société à mission » sont des outils pour permettre à l'entreprise de définir ses objectifs extra-financiers puis de se les rendre contraignants. Le développement de ces deux démarches, qui permettent d'affirmer le sens profond d'une activité économique, répond à **une demande des salariés autant que des clients**.

- ⇒ Élargir la place des salariés dans la gouvernance des entreprises
- ⇒ Imposer à toutes les entreprises publiques ou bénéficiant d'un certain niveau d'aides publiques de devenir « entreprises à mission »

Néanmoins, un des obstacles à leur développement est aussi qu'aujourd'hui **les outils de l'engagement ne donnent pas à l'entreprise qui s'engage d'autres bénéfices qu'un bénéfice d'image**. En choisissant de recourir à des produits verts ou locaux, elle peut même se désavantager vis-à-vis de

concurrents qui ne sont pas soumis aux mêmes contraintes. Il faut désormais réfléchir à comment **récompenser les entreprises et investisseurs vertueux autrement que par des mots.**

Cela concerne au premier chef les « entreprises à mission ».

- ⇒ Créer un avantage fiscal pour les « entreprises à mission » et les gestionnaires d'actifs engagés
- ⇒ Créer des fonds communs de placement dédiés aux « entreprises à mission »
- ⇒ Lancer au niveau européen un « Purpose Business Act » réservant certains marchés publics aux « entreprises à mission »

Cette réflexion peut et doit toutefois aller plus loin en suivant les travaux de la Commission européenne pour calculer la **performance extra-financière** des entreprises et être capable de la faire figurer directement dans le bilan des entreprises et des gestionnaires d'actifs. Il convient également de **rendre cette performance plus transparente et plus accessible pour le consommateur.**

- ⇒ Définir pour toutes les entreprises d'une certaine taille des indicateurs synthétiques et unifiés de l'impact de leur activité en matière d'environnement, de social et de gouvernance
- ⇒ Rendre obligatoire l'étiquetage de ces indicateurs sur les biens de consommation (sur le modèle du "nutri-score")
- ⇒ Adapter la fiscalité de chaque entreprise au regard de sa performance extra-financière.

Par ailleurs, la crise a montré l'engagement des entreprises mais a aussi souligné la difficulté pour elles de se coordonner. Chaque ministère traite avec les grands acteurs de sa propre filière, laissant potentiellement de côté toutes les TPE et PME qui sont pourtant de loin le premier employeur français et peuvent, à ce titre, mettre à contribution un très grand nombre d'individus à travers tous les territoires.

- ⇒ Créer une réserve civique des entreprises grâce à laquelle celles-ci pourront prêter ou donner aux associations et aux structures publiques des locaux, du matériel ou du temps de salariés volontaires